

ce printemps à Hanoï sous la conduite de notre collègue du Conseil national Ignazio Cassis, je voudrais dire que la Suisse joue un rôle vraiment intéressant pour la promotion de plusieurs aspects importants. Les plus éminents sont d'une part la reconnaissance d'un véritable droit à l'eau qui, dans certains pays, ne va pas de soi et qui soit justiciable, qui permette vraiment d'exiger des prestations; c'est quelque chose de fondamental que beaucoup d'ONG de notre pays promeuvent également.

D'autre part, il s'agit de la gestion par bassin versant. Sur ce plan, l'avancement du dossier au niveau international est moins satisfaisant, et c'est pourtant une question cruciale. En Europe, il est facile de voir que nous avons résolu, typiquement avec la Convention du Rhin, la gestion d'un bassin versant comportant de nombreux Etats aux intérêts divergents. Les intérêts divergents classiques, ce sont ceux du pays d'amont et ceux du pays daval. Imaginez bien que si le pays d'amont, comme la Suisse par exemple, retenait son eau au moment où le pays daval en a besoin, des sécheresses, des pertes de culture, voire des famines pourraient en résulter. En Europe, cela fait sourire comme hypothèse, mais en Afrique par exemple, ou en Asie, cela peut être une véritable réalité. A l'inverse, si vous relâchez trop d'eau en période où il n'y en a pas besoin, vous provoquez en aval des inondations et des crues. Il est donc fondamental que les pays se mettent d'accord sur ce point.

Malheureusement, je dois le souligner, c'est notamment la Turquie qui a des problèmes à ce sujet, comme pays d'amont sur les fleuves qui descendent vers l'Irak et la Syrie, qui ont déjà bien assez d'autres soucis que ceux-là. Il y a là véritablement une difficulté à régler. C'est un gros enjeu de politique internationale si on veut éviter des conflits à l'avenir. Donc merci à la Délégation de l'Assemblée fédérale auprès de l'Union interparlementaire d'y travailler! Nous avons essayé également de le faire, aussi activement que possible, mais ce n'était, sur le plan de la gestion par bassin versant, pas très satisfaisant, lorsque je me suis rendu comme délégué du Conseil de l'Europe au 7e Forum mondial de l'eau en Corée du Sud au milieu du mois d'avril dernier. Il y a néanmoins un aspect plus satisfaisant: la grande implication des milieux privés du domaine de l'eau dans ledit forum.

Il y a donc beaucoup de travail à faire, avec de fortes incidences, dans le domaine de l'eau.

*Vom Bericht wird Kenntnis genommen
Il est pris acte du rapport*

15.014

Delegation bei der APF. Bericht 2014

Délégation auprès de l'APF. Rapport 2014

Erstrat – Premier Conseil

Ständerat/Conseil des Etats 02.06.15 (Erstrat – Premier Conseil)
Nationalrat/Conseil national 08.06.15 (Zweitrat – Deuxième Conseil)

Le président (Hêche Claude, président): Vous avez reçu un rapport écrit de la délégation.

Berberat Didier (S, NE), pour la commission: Le 18 mai dernier, la Commission de politique extérieure a pris connaissance du rapport annuel de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et vous propose, comme pour les autres rapports de délégations, d'en prendre acte.

Comme vous avez bien entendu lu ce rapport, je pourrai être relativement bref, afin de ne pas abuser de la patience des

quelques rares courageux, voire téméraires, conseillers aux Etats encore présents dans la salle.

Ce qu'il faut savoir, c'est que l'APF regroupe 81 sections, dont 57 parlements nationaux et un certain nombre de parlements régionaux ainsi que d'organisations internationales ou interparlementaires. Même si la délégation auprès de l'APF est composée exclusivement de parlementaires francophones, elle a toujours eu pour but et à cœur de défendre les intérêts de la Suisse dans son ensemble, en tirant parti du réseau que constitue l'APF regroupant une soixantaine d'Etats répartis sur les cinq continents. L'APF est en quelque sorte le pendant parlementaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.

60 Etats, c'est environ le tiers du total des membres de l'ONU, ce qui crée des solidarités, des amitiés, qui permettent de faire reconnaître les propositions suisses et souvent de les faire accepter dans les enceintes internationales. A l'instar des autres délégations, la délégation auprès de l'APF est très active. Deux de ses membres, Madame Seydoux et moi-même, sont membres du Bureau. En outre, elle occupe la présidence de l'une des quatre commissions permanentes de l'APF: la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles. Je vous signale d'ailleurs que la délégation accueillera, début juillet, la session annuelle de l'APF, qui réunira environ 300 parlementaires.

Au cours des dernières années, la délégation a mis l'accent sur trois thèmes importants, qui sont des enjeux de portée nationale. Deux ont trait à l'éducation et un à la santé publique. Depuis environ trois ans, la délégation a mis en avant, au sein des instances de l'APF, la question de la formation professionnelle, qui est un domaine d'excellence dans notre pays. Notre système intéresse beaucoup de pays étrangers, qu'ils soient francophones ou non d'ailleurs. Des projets de collaboration avec le Gabon et le Sénégal ont été mis sur pied notamment dans le domaine du bois. Bien entendu, le modèle suisse n'est pas transposable tel quel, puisqu'il dépend d'un certain nombre de conditions-cadres que tous les pays n'ont malheureusement pas. Beaucoup de pays tentent de s'inspirer de notre système afin de promouvoir l'enseignement dual, qui est une des conditions permettant de lutter, en particulier, contre le chômage des jeunes, qui est extrêmement élevé dans les pays les moins avancés.

En matière d'éducation, la délégation a également mis l'accent sur les cours en ligne qui ont été notamment développés par l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne dans le domaine des sciences de l'ingénieur – il s'agit du projet RESCIF. De nombreux cours en ligne ouverts à tous sont dispensés en partenariat avec les universités du Nord et les pays du Sud. Il s'agit de proposer un enseignement supérieur de qualité aux pays émergents, qui ne disposent souvent pas des institutions universitaires permettant à leurs jeunes de se former de manière adéquate.

Enfin, la délégation s'engage de manière très active contre les lois pénalisant certains groupes à risques dans la lutte contre le VIH/sida. En effet, ces normes pénales d'un autre temps sont des obstacles majeurs à l'accès égalitaire aux services vitaux de dépistage, de soin et de traitement de cette pandémie.

Ces trois thèmes seront bien entendu mis en avant lors de la 41e session plénière en juillet prochain à Berne.

*Vom Bericht wird Kenntnis genommen
Il est pris acte du rapport*

Le président (Hêche Claude, président): Je me permets de vous rappeler le vernissage du livre «Le Parlement fantastique», qui se déroulera à partir de 13 heures 30 dans le hall de la Coupole. Je me réjouis de vous rencontrer lors de cet événement culturel.

*Schluss der Sitzung um 12.10 Uhr
La séance est levée à 12 h 10*



Dritte Sitzung – Troisième séance

Mittwoch, 3. Juni 2015
Mercredi, 3 juin 2015

08.15 h

15.006

**Motionen und Postulate
 der gesetzgebenden Räte
 im Jahre 2014. Bericht**
**Motions et postulats
 des conseils législatifs
 en 2014. Rapport**

Erstrat – Premier Conseil

Ständerat/Conseil des Etats 03.06.15 (Erstrat – Premier Conseil)
 Nationalrat/Conseil national 15.06.15 (Zweitrat – Deuxième Conseil)

*Vom Bericht wird Kenntnis genommen
 Il est pris acte du rapport*

**Sofern nichts anderes vermerkt ist, stimmt der Rat den
 Anträgen des Bundesrates zu.
 Sauf indication contraire, le Conseil adhère aux proposi-
 tions du Conseil fédéral.**

Antrag FK-SR
 Die Motion 05.3470 abschreiben

Proposition CdF-CE
 Classer la motion 05.3470

Altherr Hans (RL, AR), für die Kommission: Die einstimmige Finanzkommission beantragt Ihnen, einen Vorstoss abzuschreiben, den der Bundesrat nicht zur Abschreibung beantragt hat. Es geht um die Motion 05.3470 mit dem Titel «Festlegung und Durchsetzung von Normen und Standards im Bereich der Informations- und Kommunikationstechnologien». Die Motion stammt aus dem Jahr 2005. Sie wurde im Jahr 2006 angenommen.

Wenn man den Wortlaut des Vorstosses liest, dann stellt man fest, dass er inhaltlich teilweise erfüllt ist, teilweise eine Daueraufgabe beinhaltet. Nach Ansicht Ihrer Finanzkommission macht es keinen Sinn, alle Jahre zu begründen, weshalb der Vorstoss nicht abgeschrieben werden kann – eben weil es sich um eine Daueraufgabe handelt. Die Finanzkommission des Nationalrates stellt übrigens denselben Antrag, sodass kein Differenzbereinigungsverfahren zu erwarten ist.

Casanova Corina, Bundeskanzlerin: Im Namen des Bundesrates danke ich Ihnen für die Beratung des Berichtes «Motionen und Postulate der gesetzgebenden Räte im Jahre 2014». Der Bundesrat dankt auch den Kommissionen, dass sie sich mit den Anträgen im Bericht befasst haben. Er hat die Anträge der Kommissionen geprüft und folgt ihnen. In diesem Sinne folgt er auch dem Antrag der Finanzkommission betreffend Abschreibung der Motion 05.3470.

Angenommen – Adopté

Antrag WBK-SR

Die Motionen 14.3291 und 14.3294 nicht abschreiben
Schriftliche Begründung

Die Kommission anerkennt, dass der Bundesrat eine Teilassozierung erreicht hat und damit in gewissen Forschungszweigen griffige Übergangslösungen gefunden wurden. Dennoch bleibt die Situation sowohl für die Forschenden als auch für die Studierenden in der Schweiz unbefriedigend. Zudem liegt noch keine Regelung für die Zeit nach den Übergangsmassnahmen vor. Mit 7 zu 1 Stimmen bei 4 Enthaltungen beantragt die Kommission deshalb ihrem Rat, die beiden obenerwähnten gleichlautenden Motionen nicht abzuschreiben.

Proposition CSEC-CE

Ne pas classer les motions 14.3291 et 14.3294

Développement par écrit

La commission reconnaît que le Conseil fédéral est parvenu à obtenir l'association partielle de la Suisse au programme Horizon 2020 et a ainsi trouvé des solutions transitoires efficaces dans certains secteurs de la recherche. La situation reste cependant insatisfaisante pour les chercheurs et étudiants suisses. En outre, aucune solution n'a été présentée pour la période suivant l'expiration des mesures transitoires. C'est pourquoi la commission propose à son conseil, par 7 voix contre 1 et 4 abstentions, de ne pas classer les deux motions de même teneur susmentionnées.

Savary Géraldine (S, VD), pour la commission: La commission a décidé de ne pas classer les motions 14.3291 et 14.3294. Pour quelles raisons? La commission reconnaît, certes, que le Conseil fédéral est parvenu à obtenir l'association partielle de la Suisse au programme Horizon 2020 et qu'il a trouvé des solutions transitoires efficaces dans certains secteurs de la recherche, mais que la situation reste, par contre, tout à fait insatisfaisante pour les chercheurs et les étudiants suisses. En outre, aucune solution n'a été présentée pour la période suivant l'expiration des mesures transitoires.

C'est pourquoi la commission propose à son conseil, à une forte majorité, à savoir par 7 voix contre 1 et 4 abstentions, de ne pas classer ces deux motions.

Casanova Corina, Bundeskanzlerin: Auch hier schliesst sich der Bundesrat dem Antrag der Kommission auf Nichtabschreibung dieser beiden Motionen an.

Angenommen – Adopté